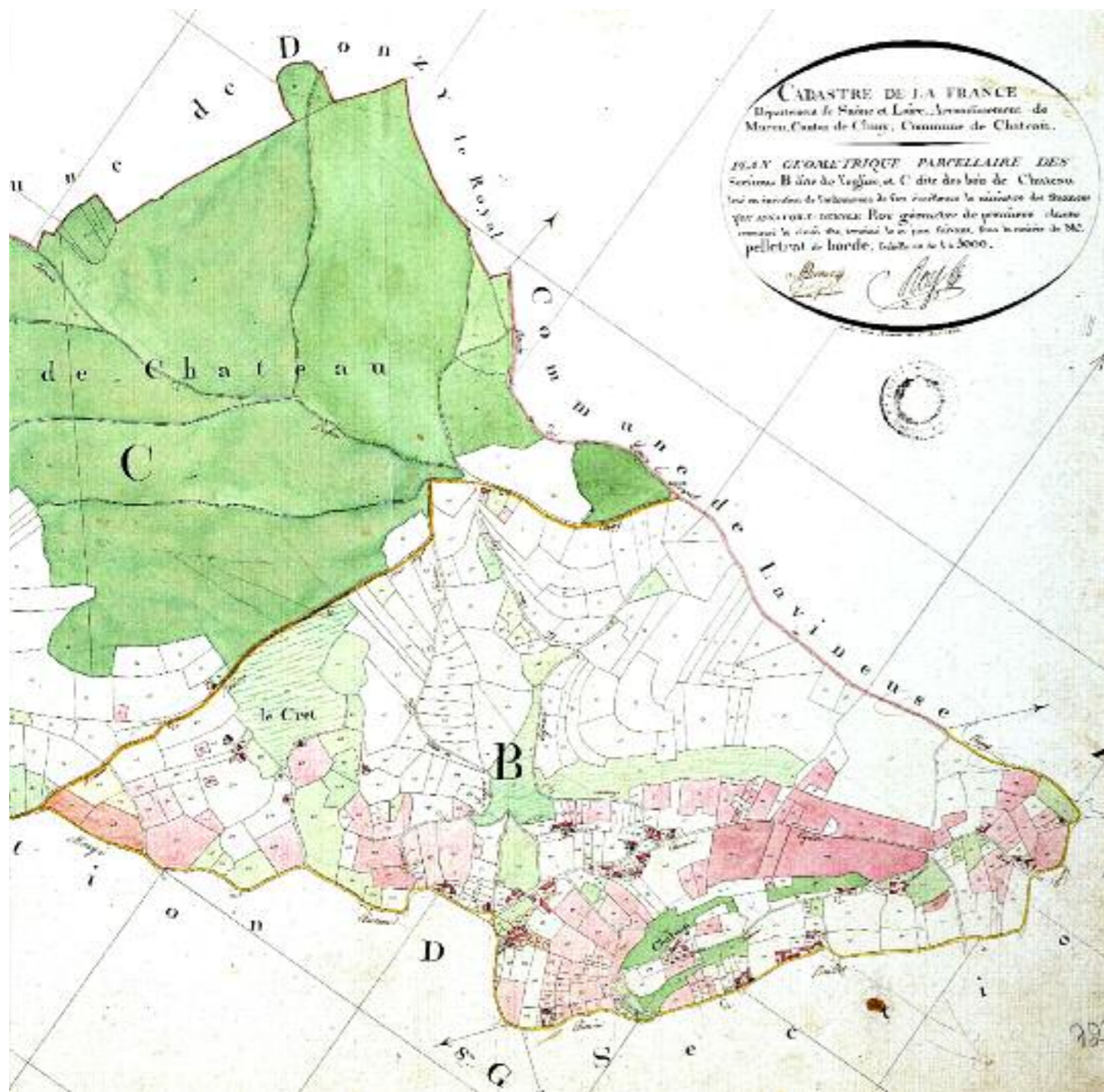


N°13 - JANVIER 2019

BULLETIN COMMUNAL DE

CHÂTEAU





LE MOT DU MAIRE



Cette année 2018 a été relativement pleine en activité pour le Conseil....

Nous avons finalisé le site de l'église par la pose de la table d'orientation et l'inauguration de la croix de mission restaurée. Nous avons profité des services de Patrick MARTIN pour créer un accès sur la parcelle jouxtant le cimetière (parcelle communale), permettant de rendre la circulation plus fluide lors de manifestations sur le site.

Le gîte a demandé beaucoup d'énergie et de réunions de chantier. Le montage des dossiers et les demandes de subventions ont été particulièrement ardues. Il a fallu faire preuve d'abnégation pour les personnes qui les ont rempli. Les devis des artisans ont été refaits plusieurs fois pour rentrer dans la conformité des intitulés, l'administration étant très pointilleuse sur les termes des matériaux employés (fenêtre, porte-fenêtre, matériaux isolants).

La commune de Château a été précurseur et à l'origine du partenariat Communauté de Communes et Région Bourgogne Franche-comté pour que les communes puissent prétendre aux subventions de la Région.

L'ouverture du gîte se fera au printemps 2019....

Tout au long de l'année un mouvement de ventes et d'acquisitions immobilières se sont effectuées sur notre territoire et toutes les maisons ont trouvé preneur. Il est fréquent que des visiteurs s'arrêtent en Mairie à la recherche de maisons et de terrains à vendre pour s'installer sur notre commune, preuve que le village est attractif. Les activités proposées par l'Amicale et Château-Patrimoine réunissent une foule de plus en plus dense. Merci à eux pour leur dynamisme.

Nos employés communaux font leur possible pour entretenir et embellir les abords de la commune et j'ai un grand respect pour tous les habitants qui viennent volontairement donner de leur temps, aider à décorer le bourg,... dès qu'un appel est lancé. Ces personnes permettent à nous élus de nous sentir en confiance et de vouloir continuer la mission que vous nous avez confiée.

Je vous souhaite à vous et vos proches de bonnes fêtes de fin d'année et vous invite à venir nous rencontrer pour

**le Dimanche 6 Janvier 2019 à 11h00
à la salle communale**

lors des vœux du Maire

Pierre Nugues

SOMMAIRE

P. 2 : Information de la mairie

- Finances communales
- Tarifs du cimetière
- Scolarité
- Salle communale
- Les travaux :
- Retour sur les travaux 2017
- Bilan 2018
- ONF et affouages
- Urbanisme
- CNI et autres documents
- Réhabilitation maison communale
- Aménagement paysager
- et autres infos ...

P. 11 : La vie du village

- Commémorations
- Relais culturel
- Concerts à l'église
- Repas des aînés
- Conférence sur la grotte de la Crôte
- Les chats de Château
- Le domaine de St Laurent
- Joseph Alexandre
- Etat-civil
- et autres infos ...

P. 19 : Les associations

- CHÂTEAU-PATRIMOINE
- La Société de Chasse
- L'Amicale
- Le club du 3^{ème} âge
- L'Amicale Intercommunale de Charly

P. 23 : Informations du Clunisois

- Adresses utiles
- Don du sang
- Cadastre solaire
- SPANC
- Déclaration des ruches
- Zéro Déchet

Et vos jeux en dernière page !

Solution des jeux de la p. 26

MARCEL PAGNOL
GILBERT CESBRON
HENRI TROVAT
ISABEL ALLENDE
GABRIEL GARCIA MARQUEZ
VICTOR HUGO
LA COMTESSE DE SEGUR
COLETTE
GEORGE SAND
JULIES VERNE

LE CHÂTEAU DE MA MÈRE
CHIENS PERDUS SANS COLLIER
LA NEIGE EN DÉUIL
LA MAISON DES ESPRITS
CENT ANS DE SOLITUDE
L'ART D'ÊTRE GRAND-PÈRE
LES MÉMOIRES D'UN ANE
CLAUDINE À L'ÉCOLE
LA PETITE FADETTE
VINGT MILLE LIEUES SOUS LES MERS

**TOUTE L'ANNÉE, NOUS VOUS DONNONS RENDEZ-VOUS SUR NOTRE SITE :
www.mairiedechateau.fr**



En complément à ce bulletin, ce site vous est destiné. Nous espérons qu'il facilitera la communication, en relayant au maximum les informations de la commune, celles des associations, du clunisois... et éventuellement les vôtres. Pour cela, n'hésitez pas à contacter la mairie.

Mairie de Château

Le Bourg 71250 Château
03 85 59 15 51
mairiedechateau@orange.fr

ouverture :

le lundi de 9h à 12h et
le vendredi de 14h à 17h30

PHOTOCOPIE

La photocopieuse de la mairie est mise à la disposition de la population de Château.

Tarifs :

- Noir et Blanc A4 = 0,10 €/page
- Noir et Blanc A3 = 0,30 €/page
- Couleur A4 = 0,30 €/page
- Couleur A3 = 0,90 €/page

La numérisation faite par l'utilisateur est gratuite.



FINANCES COMMUNALES DE CHÂTEAU ...

Impôts locaux

Les taux d'imposition de la commune, pour l'année 2018, restent identiques aux années précédentes soit :

- Taxe d'habitation : 5,62 %**
- Foncier bâti : 7,43 %**
- Foncier non bâti : 23,78 %**



Emprunt

Dans le bulletin de l'année dernière, nous vous informions qu'un emprunt avait été réalisé pour permettre de faire face aux dépenses liées aux travaux de réhabilitation de la nouvelle maison communale, de réfections des murs de soutènements et de la toiture communale.

Cette année, la municipalité s'est renseignée auprès du Crédit Agricole sur un emprunt à court terme, d'un montant de 160 000 €. Cet emprunt servirait uniquement, et seulement si nécessaire, à faire la liaison entre les paiements des travaux concernant la maison communale et les versements des subventions et retours de TVA qui ont lieu avec un décalage de plusieurs mois, voir plus !

CIMETIÈRE

Tarifs :

• **Columbarium**

Case (2 personnes maximum) = 600 €
 Durée : 15 ans = 88 € - 30 ans = 108 € - 50 ans = 128 €
 Jardin du souvenir (par personne) :
 Durée : 15 ans = 88 € - 30 ans = 108 € - 50 ans = 128 €

Le gravage des plaques est en sus et elles doivent être toutes identiques (couleurs, format, police de caractères et taille de police).

• **Concessions funéraires**

Durée : 15 ans = 40 € par m² - 30 ans = 50 € par m² - 50 ans = 60 € par m²
 taxe inhumation : 15 € par inhumation cinéraire ou funéraire
 taxe d'inhumation provisoire (pour un corps qui occupe provisoirement le caveau communal) : 15 €/mois

Le plan du cimetière est en cours de réactualisation.



AGENT

Contrat

Le contrat de l'adjoint technique Mme Isabelle Henrique est renouvelé pour une durée d'un an. Le nouveau contrat est rédigé sur la base : Indice Brut 341 Indice Majoré 322 pour 1h40 par semaine annualisé.

RIFSEEP

Le nouveau régime indemnitaire sera mis en place le 01/01/2019. Il tient compte des Fonctions, Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel. Il est le nouvel outil indemnitaire et remplace la plupart des primes et indemnités existantes. Avec ce régime, l'attribution des primes est basée sur deux composantes : le poste occupé et la manière de l'occuper.

Le RIFSEEP comporte deux parties :
 - l'Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise (IFSE), partie fixe et obligatoire versée mensuellement
 - le Complément Indemnitaire Annuel (CIA), partie facultative et variable versée annuellement

... ET QUELQUES CHIFFRES

Ce rendez-vous annuel vous présente le compte administratif de l'année N-1 ainsi que le Budget primitif de l'année en cours. Il vous permet de suivre l'évolution d'une année à l'autre des prévisions et des réalisations financières de la commune.

CA = Compte Administratif : réalisé de l'exercice antérieur - **BP = Budget Primitif** : prévision pour l'exercice à venir

FONCTIONNEMENT		CA 2017 EN €	BP 2018 EN €
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT :		119 967,00	181 001,23
dont	Charges à caractère général (carburants, énergie, fournitures, services extérieurs, voirie, écoles, entretien et réparations)	46 096,63	57 900,00
	Charges de personnel et frais assimilés	40 646,16	42 435,00
	Autres charges de gestion courante (indemnités élus, cotisations retraite, SDIS (service incendie), subventions, CCAS (aide à la cantine)...))	32 525,46	33 788,00
RECETTES DE FONCTIONNEMENT :		166 030,46	181 001,23
dont	Excédent de fonctionnement reporté - (correspond aux restes à payer de l'année N-1 (voirie, scolarité...))	19 855,71	46 062,93
	Produits des services, domaine et ventes diverses (taxes d'affouage, concessions funéraires, redevance d'utilisation du domaine public...)	1 395,75	1 781,30
	Impôts et taxes (taxes foncières, taxe sur pylônes électriques...)	61 211,00	61 156,00
	Dotations, subventions et participations (DGF (dotations globales de fonctionnement), dotations aux élus locaux...)	56 251,32	52 301,00
	Autres produits de gestion courante (baux communaux, locations salle des fêtes...)	20 411,68	19 600,00

INVESTISSEMENT		CA 2017 EN €	BP 2018 EN €
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT :		227 013,86	450 090,61
dont	Immobilisations corporelles (bâtiments publics, réseaux de voirie, matériels et outillages techniques)	163 198,25	414 443,62
	Reste à réaliser	62 147,83	0
RECETTES D'INVESTISSEMENT :		380 173,47	450 090,61
dont	Excédents - (de l'année N-1 correspondant au reste à réaliser)	62 147,83	0
	Excédent d'investissement reporté + virement du fonctionnement	0	193 409,61
	Dotations, Fonds divers et réserves (excédent de fonctionnement, *FCTVA (retour de TVA) 2016 et 2017...)	0	88 485,00
	Subvention d'investissement	78 025,64	43 196,00
	Emprunts et dettes assimilées	240 000,00	125 000,00

Résultat de clôture de l'exercice 2017

Fonctionnement : + 46 062,93 € Investissement : + 153 159,61 € Global : + 199 222,54 €

SCOLARITÉ**Aide à la cantine**

CLUNY : Le montant de la participation de la commune aux repas des enfants scolarisés à Cluny est de 1,90 €/enfant/repas.

- Prix total du repas dans les écoles publiques Danielle Gouze Mitterrand et Marie Curie : 6,30 €
Reste à charge des familles : 4,40 €
- Prix total du repas à l'école du sacré cœur : 5,45 €
Reste à charge des familles : 3,55 €

Bien que régulièrement remis en question par la mairie de Cluny du fait des problèmes d'impayés, cette participation est versée par la commune de Château par virement aux familles chaque trimestre. Pour cela, les familles concernées doivent s'inscrire et déposer un RIB à la mairie de Château.

Frais de scolarités par élève et par an

Cluny - Toutes écoles : **967 €**

RPI - École Maternelle : **470 €**
- Élémentaire : **180 €**

Année scolaire 2018/2019

12 enfants sont scolarisés dans les écoles de Cluny :

- 5 à DGM
- 3 aux Peupliers
- 1 à Marie Curie
- 1 aux Tilleuls
- 2 au Sacré Cœur

2 enfants sont scolarisés au RPI.

MAM

Une maison d'assistantes maternelles devait ouvrir en septembre dans les locaux de l'école de Sainte-Cécile. Le projet a finalement été reporté mais pourrait voir le jour en ce début d'année. Pour tous renseignements vous pouvez contacter Édith Legrand, présidente du SIVOS, à la mairie de Bergesserin.

RPI : Le montant de la participation de la commune aux repas des enfants scolarisés au RPI de Mazille/Sainte-Cécile/Bergesserin est de 2 €/enfant/repas.

- Prix total du repas au RPI : 6,10 €
Reste à charge des familles : 4,10 €

Ce montant est fixé par le SIVOS du Sud Clunisois qui gère la cantine du RPI.

Depuis avril 2018, le prix du repas a diminué, ce qui a permis de baisser cette participation de 2,20 €/enfant/repas à 2 €. Cette participation est versée par la commune de Château au SIVOS en fin d'année scolaire et est déduite du montant facturé aux familles.

La différence de participation en faveur du RPI dédommage l'absence de transport scolaire vers celui-ci et est compensée par des frais de scolarité moins élevés à la charge de la commune.

SALLE COMMUNALE

Des demandes de salle ont été faites par des associations pour pouvoir pratiquer des séances à l'année de gymnastique, de sport, de biodanza...

A ce jour, les demandes n'ont pas été honorées car le problème de ménage n'a pas été résolu. La commission salle proposera des tarifs pour cette utilisation lors d'un prochain conseil.

Rappel des tarifs de la salle communale

Forfait 2 jours (chauffage et ménage inclus) :

- Habitants de Château : 175 €
- Extérieurs à la commune : 250 €

vin d'honneur (chauffage et ménage inclus) :

- Habitants de Château : 90 €
- Extérieurs à la commune : 140 €

journée supplémentaire :

- 90 € pour tous

Caution : chèque de 500 €

Une attestation d'assurance est demandée.

Vous pourrez trouver le règlement intérieur, le petit guide ainsi que l'inventaire de la salle sur le site de la commune ou directement à la mairie.

**RETOUR SUR LES TRAVAUX 2017...****Murs de soutènement**

Il avait été prévu, en 2017, la restauration de deux murs de soutènement de voirie, au Vernay et au Cas.

Compte tenu des subventions obtenues, seul celui du Vernay, le plus urgent, a été réalisé en 2017.

Montant des travaux 51 130,80 € TTC

Subvention réserve parlementaire du sénateur Jérôme Durain : 2 200 €

Reste à charge de la commune : 41 772,80 €

Les travaux du mur des Cas est reporté, si les finances de la commune le permettent, à 2019.

Travaux de réfection de la toiture communale

Dans le bulletin de l'année dernière, nous vous avons communiqué le montant du reste à charge de la commune des travaux de réfection de la toiture communale qui s'élevait à 29 330,85 €. A ce total est venu se déduire la FCTVA (retour de TVA) d'un montant de 7 857 €.

Soit un nouveau reste à charge pour la commune de 21 473,85 €

ABRI BUS DE SAINT-LÉGER

L'abri bus de Saint-léger a été installé en février. Les tuiles, en partie récupérées sur le chantier de la nouvelle maison communale, ont été posées fin octobre. Il ne reste que le traitement du bois à effectuer, qui sera réalisé en fonction de la météo. Un très grand merci à Loïs pour cette superbe réalisation ainsi qu'à Damien pour son aide précieuse. Les écoliers de Saint-léger et des Cadoles pourront maintenant attendre leur bus au sec et en sécurité !

**MUR DE LA BERLINGOTTE**

Il aura fallu attendre plus de 10 mois et de nombreuses interventions de la commune auprès des assurances, entre autre à la poursuite d'un chèque baladeur, pour être enfin indemnisé en avril 2018 des préjudices concernant le mur de la Berlingotte, à l'entrée du parking du bourg.

Les travaux de restauration ont été réalisés en juillet par l'entreprise Lautissier.

Le montant de ces travaux s'élève à 1 758 € TTC

Prise en charge assurance : 1 404,30 €

Retour TVA prévu en 2019 : 187,24 €

Reste à charge de la commune : 166,46 €

PARKING ÉGLISE

La municipalité remercie Patrick Martin pour sa participation, début novembre, à la remise en état des accès du champ situé derrière le cimetière de Château. Ce champ pourra plus facilement être utilisé en parking lors des manifestations et célébrations sur le site de l'église. Son entrée reste identique, mais une rampe de mise à niveau pour le traverser et une sortie coté Est ont été créés permettant ainsi un sens giratoire pour la circulation des véhicules.



PANNEAUX DE SIGNALISATION LES CRÊTS

Où il est constaté que les GPS ne remplacent pas toujours les cartes routières (et encore moins la réflexion !)

Pour les GPS, l'itinéraire recommandé pour se rendre aux Crêts, site de l'entreprise « Biodynamie Service », passe bien évidemment... par le chemin des Murs. Malheureusement, un 12t sur un chemin non carrossable peut poser quelques problèmes...

Vincent Masson a donc contacté la mairie pour voir si il était possible de rivaliser avec les GPS en implantant, sous forme de panneaux directionnels, des informations réalistes à des endroits stratégiques ! L'intégralité des frais occasionnés sera pris en charge par Vincent Masson. La municipalité, quant à elle, investira dans un panneau « interdiction de circuler sauf engins agricoles » au départ du chemin des Murs pour ceux qui, malgré les 8 panneaux directionnels, se retrouveraient malgré tout au milieu des randonneurs.

Cela suffira t-il ?

**ONF ET AFFOUAGES 2019**

M. Nicolas Loosli, agent ONF depuis le 1er juin 2017 sur notre commune, a quitté sa fonction le 30 septembre dernier. Benjamin Mariotton, qui était en charge de notre secteur avant son arrivée et actuellement basé à Cluny, assure l'intérim opérationnel de la gestion de nos forêts en attendant la mise en place d'un nouvel agent ONF.

En 2019, les affouages de St Léger seront, comme l'année dernière, situés à la Châtelaine à Bergesserin. Ceux de Château seront, eux, sur la route de Buffières. Les inscriptions ont eu lieu du 24/09 au 5/11/ 2018. Le permis d'exploiter se termine le 15/04/2019. Le délai d'enlèvement du lot d'affouage est fixé au 15/10/2019.

Tarifs

Forêt de Château : 25 € Forêt de St Léger : 17 €

Cette année, les garants sont :

- Pour la section de Château : Patrick Dieudegard, René Dufour, Jean Baptiste Jandet
- Pour la section de St-Léger : Maurice Nugues, Pierre Nugues, Fabien Therriaud

URBANISME

Nouveaux tarifs 2019 Applicables pour les différents dossiers d'autorisations d'urbanisme et à la charge des communes :

- Permis de construire : 200 € 185 € en 2018
- Dossier accessibilité ERP : 200 € 185 € en 2018
- Permis d'aménager : 210 € Inchangé
- Déclarations préalables : 125 € Inchangé
- Certificats d'urbanisme B : 80 € 70 € en 2018

Au 30/11/2018, 180 documents d'urbanisme ont été traités par la communauté de commune pour un montant facturé de 25 020 € :

- Permis de construire : 45
- Dossier accessibilité ERP : 9
- Permis d'aménager : 1
- Déclarations préalables : 115
- Certificats d'urbanisme B : 10

12 dossiers concernent la commune de Château.

A ce jour 20 communes adhèrent au service d'urbanisme de la communauté de commune. La commune de Cluny a, quant à elle, une convention avec la ville de Mâcon

Attention

Avant tous travaux sur votre habitation (ouverture, toiture, modification de façade, création de garage...), vous devez impérativement venir vous renseigner à la mairie pour connaître les démarches et déclarations préalables nécessaires.

JEUX PLACE DE LA BERLINGOTTE

Les jeux pour enfants, sur la place de la Berlingotte, ont été retirés l'année dernière car ils étaient détériorés. Le Maire et le conseil municipal envisagent de les remplacer. Une commission se réunira pour le choix des jeux et la demande de devis.

L'amicale, la société de chasse et un généreux particulier anonyme ont fait des dons à la municipalité qui serviront à cet achat.

**RÉUNION LINKY**

On entend parler régulièrement de délibérations ou d'arrêtés de maires concernant les nouveaux compteurs Linky, en principe propriété des collectivités territoriales.

A Château, plusieurs questions à ce sujet ont été faites à des élus.

Sujet sensible, la municipalité a pensé qu'il pouvait être important dans un premier temps de s'informer. Une réunion publique a été organisée le mardi 13 novembre, animée par l'association ACCU, qui a exposé les arguments contre le déploiement de ce compteur. Pour un complément d'information, le SYDESL, qui assure le service public de distribution d'électricité pour toutes les communes de S&L et représente donc les communes auprès d'ENEDIS, a également été convié. M. Fonteray, président du comité territorial du Clunisois, a bien voulu répondre à notre invitation.

Cette réunion ne se voulait ni objective ni débat contradictoire. En amont des installations du compteur, courant 2019, ENEDIS informera normalement la population. Mais si des personnes sont intéressées de les rencontrer auparavant, une 2ème réunion peut être mise en place.

A l'issue de cette réunion, les avis furent divers et variés : de l'agacement, de la confusion, de la satisfaction...

Quoi qu'il en soit cette réunion aura permis d'aborder ce sujet auquel nous sommes confrontés.

CNI ET PASSEPORT**Rappel des modalités de délivrance**

Les cartes d'identité ainsi que les passeports sont dorénavant délivrés par les communes, comme Cluny, équipées de dispositifs de recueil.

La prise d'empreinte digitale est obligatoire à partir de 12 ans. Le demandeur doit donc être présent et, s'il est mineur, accompagné d'un de ses parents.

La demande et le retrait de la CNI et du passeport se feront uniquement sur RV.

Horaires d'ouverture de la mairie de Cluny

- Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h
- Le samedi de 9h à 12h

Service de l'état-civil

Tél : 03 85 59 05 87

Courriel: etat-civil@cluny.fr

Afin de simplifier vos démarches, il est souhaitable de faire une pré-demande sur le télé-service « pré-demande passeport » et « pré-demande carte d'identité » à partir du lien ci-dessous :

<https://passeport.ants.gouv.fr/>

Renseignements et liste des pièces à fournir

Passeport :

<http://vosdroits.service-public.fr/particuliers/N360.xhtml>

CNI :

<http://vosdroits.service-public.fr/particuliers/N358.xhtml>

La mairie de Château tient toujours à votre disposition le cerfa (formulaire officiel) correspondant ainsi que la liste des pièces à fournir et reste à votre disposition pour tous renseignements.

PROBLÈME INTERNET

Au printemps, la mairie a reçu un grand nombre de réclamations de Châtelains signalant des problèmes de connexion et de débit après 19h sur le réseau internet. Un recensement des anomalies a été effectué et transmis à Orange qui est intervenu mi-août. Des améliorations ont été constatées.

Si malgré tout des problèmes persistent vous devez dans un premier temps faire des tests réguliers (avec, par exemple, speedtest.net) et, si les résultats sont effectivement trop faibles, les transmettre à la mairie en précisant les heures des tests, le lieu et votre n° de téléphone en 03 ou 09. Si vous êtes à nouveau nombreux dans cette situation, la municipalité reprendra contact avec orange.



RÉHABILITATION DE LA MAISON COMMUNALE



La transformation de la maison communale prend forme !

Fin 2017, une déclaration préalable de travaux a été déposée et des consultations d'entreprises pour chaque lot et corps de métier effectués.

En janvier, la commission d'appel d'offre, assistée par l'architecte Ludovic Forest, a retenu des entreprises (voir encadré ci-dessous).

En février, la mairie a fait appel à l'association LE PONT pour débarrasser la maison, encore pleine des affaires de son ancienne propriétaire.

Et enfin, en mars 2018, les travaux ont commencé.



Entreprises retenues

- Lot 1 VRD : **Entreprise SOUFFLOT David**
- Lot 2 DÉMOLITION/GROS ŒUVRE : **Entreprise LES 2 PIERRE**
- Lot 3 CHARPENTE/COUVERTURE : **Entreprise GRESSARD**
- Lot 4 et 5 MENUISERIES (intérieures et extérieures) : **Entreprise PENIN-JOMAIN**
- Lot 6 ET 7 ISOLATION/CLOISONS/PLÂTRERIE-PEINTURE : **Entreprise GUILLOTIN**
- Lot 8 CARRELAGES/FAÏENCES : **Entreprise CLET**
- Lot 9 ET 10 PLOMBERIE/CHAUFFAGE-SANITAIRE/FUMISTERIE : **Entreprise LAVIGNE**
- Lot 11 ÉLECTRICITÉ : **Entreprise MONTEIL Eric**
- Le lot 12 RAVALEMENT DE FAÇADE et lot 13 SERRURERIE n'ont pas encore été traité.

RÉHABILITATION DE LA MAISON COMMUNALE

Réflexion sur la destination de la maison communale

En parallèle à ces travaux, le montage du plan de financement a réorienté la réflexion de l'équipe municipale quant à la destination de cette maison. Des subventions supplémentaires possibles (Région et Certificats d'Économie d'Énergie plus importants) ainsi qu'un retour de TVA uniquement pour un bâtiment à usage tertiaire ont incité la municipalité à étudier 2 schémas : la maison locative, comme prévu initialement, mais également la création d'un gîte.

La mairie a sollicité les avis de Thomas Chevalier, directeur de l'Office de Tourisme du Clunisois, et de Fabien Desmaux responsable développement et qualité aux Gîtes de France, qui ont confirmé l'un comme l'autre la faisabilité d'un gîte dans ce bâtiment.

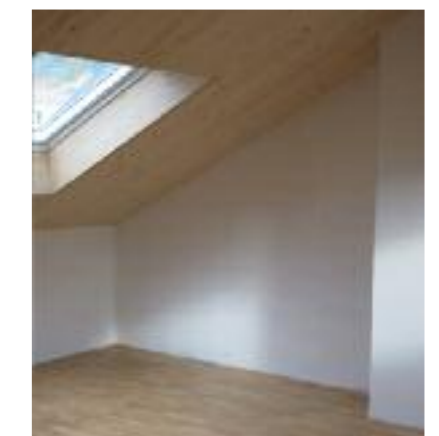
Bien qu'aucune subvention ne puisse être confirmée à l'avance, il apparaît clairement que la création d'un gîte, avec un engagement pour une durée minimale de 5 ans, est plus intéressante financièrement.

Malgré une gestion contraignante (réservation, accueil, ménage, entretien...) et plus incertaine en revenu locatif, le conseil a décidé de valider cette option pour une durée de 5 ans. Au-delà de cette période un bilan sera effectué et un changement d'utilisation pourra être envisagé.

Une réflexion sur la gestion des réservations et l'entretien du gîte est en cours.

La gestion des locations peut être pris en charge par les Gîtes de France. Pour le reste, la municipalité réfléchit aux organisations possibles. Si vous êtes intéressés, vous pouvez contacter la mairie.

Pour obtenir les subventions du conseil régional, le gîte doit être classé 3 étoiles. Un gîte à thème est un atout supplémentaire pour obtenir ce classement. Plusieurs possibilités sont envisageables : le vélo (proximité de la voie verte), le cheval (la création de la route équestre d'Artagnan), l'écolabel...



La municipalité remercie vivement Jane et John Lombard qui ont très généreusement offert de nombreux meubles, vaisselle et accessoires pour le nouveau gîte, lors de leur déménagement. Nous espérons qu'il leur permettra de revenir parmi nous de temps en temps !

Et bien sur, dès que les travaux seront terminés, vous serez tous conviés à venir visiter notre superbe gîte communal lors de son inauguration !

Base de réflexion

Plan de financement

Projet de logement locatif

TOTAL Dépenses : 280 665,18 € TTC
subventions espérées : 80 300 €
Reste à charge = 200 365,18 €

Projet de gîte

TOTAL Dépenses : 319 115,98 € TTC
subventions espérées et retour TVA : 170 463 €
Reste à charge = 148 652,98 €

Un montant de 25 000 € pour imprévu a été provisionné.

- **Différence en faveur du gîte : 51 712,20 €**

Revenu estimé (très approximativement)

Projet de logement locatif

7 500 € annuel soit sur 5 ans 37 500 €

Projet de gîte

5 000 € annuel soit sur 5 ans 25 000 €

- **Différence en faveur du logement locatif : 12 500 €**

AMÉNAGEMENT PAYSAGER DU SITE DE L'ÉGLISE

La croix

Après plusieurs mois d'absence, suite au vandalisme subi le 26 octobre 2016, la croix a retrouvé sa place sur le parvis de l'église. La réalisation à l'identique a été confiée au tailleur de pierre Etienne GRIOT. Pour aider la commune au financement, l'association Château-Patrimoine a lancé un appel aux dons, parmi les donateurs les associations de la commune ont apporté leur contribution : l'Amicale de Château, la Société de Chasse, Château-Patrimoine. La somme récoltée et remise à la commune est de 4 391 €.

Quelques photos illustrent les différentes étapes de la taille de la pierre :



Inauguration du site paysager de l'église

Le 16 septembre, en présence des châtelains et des officiels, l'inauguration du site paysager de l'église a eu lieu. Les travaux ont commencé en avril 2016 par le débroussaillage et l'abattage d'arbres autour de l'église avec l'entreprise Ferret Élagage. Ensuite, l'entreprise Les Jardins du Menhir a consolidé le mur de l'ancienne étable, retiré le lierre, réalisé un muret et des marches en pierre. Le SYDESL a accompagné la commune dans le projet de valorisation du site par l'enfouissement des lignes électriques et téléphoniques. Pour la restauration du puits, les agents communaux Didier et Denis, ont effectué la remise en état. L'association l'Amicale de Château a apporté sa contribution dans l'achat de table de pique nique et de cache poubelle. Le nivellement de la terre a été fait bénévolement par Mr Patrick Martin.

La table d'orientation réalisée par INTER SIGNAL a été posée sur un socle fabriqué par l'entreprise DESROCHES. Une faute d'impression s'est glissée sur la table d'orientation. L'avez-vous vu ? L'entreprise Inter Signal devrait la corriger lors de son prochain passage.

Un encadré récapitulatif des différents intervenants, des différentes dépenses et recettes illustre le plan de financement ci-dessous. Le total restant à charge de la commune est de **12 144,39 €**.

Dépenses

ÉLAGAGE - FERRET ÉLAGAGE	5 230,00 €
PAYSAGISME - LES JARDINS DU MENHIR	10 782,96 €
FERRONNERIE - DESROCHES	460,00 €
TOITURE GRANGE - LE GALLÉE	4 929,43 €
TAILLE DE PIERRE - ATELIER GRIOT	3 703,00 €
TABLE D'ORIENTATION - INTER SIGNAL	5 456,00 €
ENFOUISSEMENT RÉSEAU - SYDESL	
Téléphonique	(TTC) 11 222,00 €
ÉLECTRIQUE	31 954,00 €
AMÉNAGEMENT - MON AMÉNAGEMENT JARDIN	1 263,34 €
TOTAL DES DÉPENSES :	75 018,73 €

Recettes

SUBVENTION CONSEIL DÉPARTEMENTAL :	6 823,00 €
RÉSERVE PARLEMENTAIRE T. THEVENOUD :	5 000,00 €
PARTICIPATION OT DU CLUNISOIS :	2 476,00 €
SYDESL Téléphonique :	5 611,00 €
ÉLECTRIQUE :	31 954,00 €
DONS :	
4 966,34 €	
RETOUR TVA attendu en 2019 :	1 263,34 €
TOTAL DES RECETTES:	62 874,34 €



COMMÉMORATIONS DU 8 MAI ET DU 11 NOVEMBRE

Comme tous les ans, une cérémonie a eu lieu le 8 mai pour commémorer la fin de la seconde guerre mondiale.

Mais c'est surtout le dimanche 11 novembre, par une journée ensoleillée, que de très nombreux châtelains se sont réunis autour du monument aux morts pour célébrer le 100ème anniversaire de l'armistice de la première guerre mondiale. Après une minute de silence et la lecture par Armand Boulanger et Jacky Petit du nom de tous les soldats de la commune morts pour la France, le maire, Pierre Nugues, a lu le message du président de la république pour la commémoration de ce centenaire. Les Châtelaines et Châtelains présents se sont ensuite retrouvés autour du verre de l'amitié dans la salle communale.

A cette occasion, de nombreuses personnes ont pu découvrir ou redécouvrir au 1er étage de la tour de Château l'exposition proposée par Armand Boulanger sur la rétrospective, année par année, des 2 guerres et de ses impacts sur la vie de Château et de ses habitants.



Petit changement autour du monument aux morts, les buis ont du être enlevés car ils étaient tous irradiés par la pyrale du buis.

LE REPAS DES AÎNÉS



C'est par une belle journée d'automne que les Aînés de Château se sont retrouvés le 14 octobre pour le repas organisé par les membres du C.C.A.S. Le repas est offert aux habitants âgés de 70 ans et plus en résidence principale sur la commune.

Cette année, 43 personnes se sont retrouvées pour savourer le repas préparé par le traiteur Mr Xavier Ballon. Parmi elles, notre doyenne de 98 ans Mme Jeanne Lardy, toujours vaillante, est venue accompagnée et entourée de ses enfants.

Cette journée a été l'occasion de visionner les images de la découverte du gouffre de la Crôse au domaine de Saint-Laurent en 2015 par le Spéléo Club Argilon. Jacqueline et Alain Argant ont préparé et commenté la projection.

RELAIS CULTUREL



Patrick Dieudegard est le relais culturel de notre commune.

Vous pouvez le contacter pour bénéficier de tarif réduit pour les spectacles de la programmation culturelle de la ville de Cluny, 15 jours au minimum avant la date du spectacle concerné :

patrickdieudegard@gmail.com
ou tél : 03 85 22 06 93

Vous pouvez consulter cette programmation sur le site :

lesartscluny.fr

et l'agenda de l'actualité culturelle de Cluny et du clunisois sur le site :

cluny.fr (icône AGENDA)

CONCERTS À L'ÉGLISE

Pour la troisième année consécutive, le festival « D'Aujourd'hui à Demain », sous la direction artistique de Christophe ROY, a choisi de faire vivre notre patrimoine en donnant son concert de clôture à CHÂTEAU.

Le 11 juillet, à 20 h 30, le soleil entrait par la porte de notre église pour accompagner la chanteuse de l'ensemble ATMUSICA dans une saynète de CERVANTES jouée sur une musique d'Alessandro SOLBIATI qui a ravi les oreilles curieuses d'un public devenu fidèle.



Le pot de l'amitié, offert par l'Amicale, a permis de sympathiques échanges entre le public et les musiciens qui partagent leur passion.



Le 6 août, l'église de Château a accueilli Mira Cėti qui nous a offert un beau moment de partage dans son interprétation sensible de chants sacrés d'Orient.

Rendez vous l'été prochain pour de nouvelles aventures musicales sous la coupole à la belle acoustique.

CONFÉRENCE SUR LA GROTTÉ DE LA CRÔSE

Le 13 avril 2018, le Spéléo Club Argilon de Chauffailles a donné rendez-vous à la population de Château pour venir découvrir (de façon virtuelle dans un premier temps) le gouffre de la Crôse (voir CR Château-Patrimoine).

En décembre 2013, Baptiste Lucas - du domaine de Saint-Laurent et ancien spéléo - prévient Didier Accary, président du club

Argilon, d'un effondrement dans un pré du domaine près du col des Granges. La première reconnaissance effectuée par les spéléologues en mars 2014 révèle un puits vertical de 7, 10 m de profondeur, à partir duquel des travaux de désobstruction et d'exploration les conduiront à découvrir un réseau complexe de 185 m de galeries et de salles tenant dans un cube de 25 m d'arête. Ce réseau est dû à la dissolution du calcaire par l'eau légèrement acide issue des terrains granitiques du Mont Gremoi, et montre à la fois de belles et curieuses formes d'érosion et de dépôt de calcite.

La présentation richement illustrée par Lionel Barriquand a suscité un vif intérêt, et à la fin de la réunion la décision a été prise avec Didier Accary d'organiser une visite du gouffre avec quelques Châtelains motivés, le 6 juillet 2018. Huit personnes ont pu pénétrer par groupes de quatre dans le gouffre pour une promenade souterraine qui, malgré ses difficultés (surtout à la remontée !), les a émerveillées. La visite était accompagnée et assurée par quatre spéléologues chevronnés du club Argilon.



Après contact avec Didier, deux dates ont été fixées pour guider de nouvelles visites en 2019 ce qui permettrait en théorie d'accueillir 16 nouveaux candidats : les samedis 16 février et 6 avril.

D'ores et déjà, depuis l'été, la liste d'attente en compte déjà huit. Si d'autres personnes sont intéressées, elles peuvent contacter Jacqueline Argant (j.argant@wanadoo.fr) qui assure le lien avec Didier. Prévoir de préciser l'adresse postale et la date de naissance pour les formalités à effectuer par le club. Le jour de la visite prévoir également 10 € par personne (assurance et frais matériel spéléo), des vêtements pratiques (si possible combinaison de travail par exemple) et de quoi se changer à la sortie !

BIENVENUE AUX NOUVEAUX CHÂTELAINS

Alexia Garnier, Mathieu Bordet et leurs enfants au Vernay

Florence Le Maux et Christophe Bidot aux Cadoles

Helen Tann et Florent Riou à Saint-Laurent

Yannick Lemut aux Crêts

La famille Carrier à Montallègre

MARIAGE

Renouvellement des vœux

Isabelle Myriam Chevalier
et Jean-Baptiste Jandet

le 23 juin 2018



L'ÉTAT CIVIL

Décès

André Dufour
le 28/01/2018 au Vernay

Joseph Bialou
le 17/02/2018 à Borde

Pierre Masson
le 22/07/2018 aux Crêts

Jean-François Chanal
le 25/08/2018 aux Granges

Enterrés à Château

Juliette Simone Ruffe née Barras
le 19/05/2018

Odette Binet née Pitaut
le 27/08/2018

Jean Denis
le 14/09/2018

Naissance

Marius Pommier
né le 27 février 2018 au Nièrre

Emma Rondière
née le 19 mai 2018 à Saint-Léger

LES CHATS DE CHÂTEAU

Bilan positif sur ces deux dernières années, nos efforts de stérilisation des chats errants ont été récompensés :

- Pas de nouveaux chatons sur les 2 sites où la population féline augmentait sans contrôle.
- Pas de nouvelles signalisations de chats errants ici ou là.

Alors ne relâchons pas nos efforts, que chacun soit responsable, fasse preuve de civisme en faisant stériliser et identifier ses animaux, chat ou chien.

Il arrive aussi que nous intervenions, à la demande de la municipalité, pour retrouver le ou les propriétaires de chiens qui "divaguent" sur la commune. Pour simplifier nos recherches, même si l'animal est tatoué, un numéro de téléphone sur le collier nous permettrait de régler le problème plus rapidement. Pensez-y dès maintenant.



Bonne année 2019 de la part de l'Association **CHATS DU COEUR EN CLUNISOIS** qui, avec l'aide de la Fondation 30 Millions d'Amis, intervient sur toutes les communes du Clunisois et dont Chantal est la référente sur Château..

Pour la contacter : Chantal au 06.65.63.35.65

LES LUTINS DE NOËL



Cette année encore, c'est avec un grand plaisir que nous accueillons dans notre village les lutins de Noël venus passer

cette période de fête en notre compagnie.

Nous remercions chaleureusement tous ceux qui ont participé à leur installation parmi nous.

Si l'année prochaine des bonnes volontés, adultes ou enfants, veulent se joindre à l'équipe actuelle pour permettre à un plus grand nombre de ces petits compagnons d'embellir notre commune, elles seront les bienvenues !

YOGA

Yoga à Sainte Cécile et à Château



La traduction de **Yoga** est : union entre le corps et l'esprit.

Je suis transmetteur du **yoga** à tendance viniyoga : c'est-à-dire dans la prise en compte de la personne avant la technique ; la **personne** avec ses besoins, ses capacités, son mode de vie, dans le respect de son âge, de sa santé, de sa constitution et dans une idée de **progression**, chacun à **son rythme**. Le yoga est accessible à tous quelque soit sa condition physique.

Cette lignée est celle de l'IFY : institut français du yoga auquel je suis rattachée.

Les bénéfices du yoga sont : la détente, la santé, l'équilibre, la concentration, la cessation des perturbations du mental. Il nous amène à vivre mieux notre condition d'humain.

La Pratique est constituée de postures en harmonie avec le souffle, de respirations, de concentrations, de méditations, de relaxations.

Ce qui fait que **pendant une séance**, nous sommes en **action**, dans la **connaissance de soi** et le **lâcher prise**.

Le yoga est autant une technique de **développement personnel** qu'une pratique de **bien être**.

Cours de yoga près de chez vous :

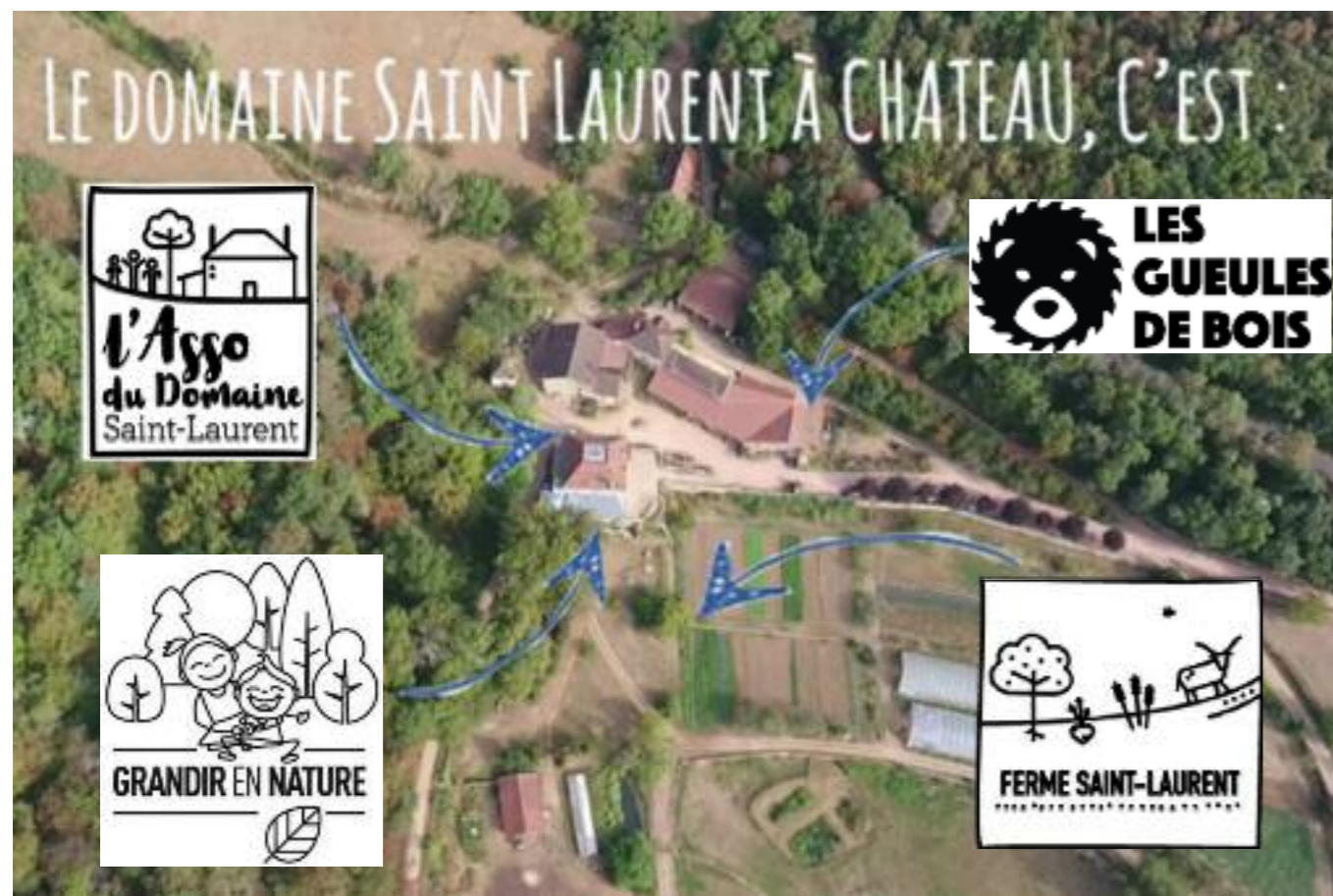
Sainte Cécile :

- salle des fêtes le mercredi 9h45

Château :

- salle des fêtes le lundi à 18h10
- vendredi 9h45 à mon domicile (pour un 2ème cours par semaine)
- **YOGA ENFANTS** à mon domicile mercredi 11h15 ((formation RYE agréé éducation nationale)

Renseignements et inscriptions : Fabienne BILLONNET - 06.30.76.21.02 - Serenat979@gmail.com - Serenatyoga.fr



ANIME.....

.... Un projet **d'école libre d'inspiration Steiner-Waldorf**, installée dans la Grande Maison au sein du domaine agricole biologique de Saint Laurent. Dans l'idéal l'école accueillera, dès septembre 2019, trois groupes d'enfants : un jardin d'enfant de 3 à 6 ans, un groupe de la 1ère à 3ème classe de 7 à 9 ans et un groupe de la 4ème à la 6ème classe de 10 à 12 ans.

La pédagogie Steiner-Waldorf prend appui sur la certitude que chaque enfant est unique et qu'il possède en lui un potentiel qu'un environnement, riche et adapté, lui permet d'exprimer.

Cette pédagogie implique une nécessaire connexion à la pleine nature, donne une place prépondérante au jeu libre et à la créativité artistique.

Notre souhait est bien d'ouvrir ces trois espaces dès 2019, mais pour le moment, nous sommes confrontés à un problème d'aménagement du lieu qui doit respecter les activités de la grande maison et de la ferme. L'ouverture de l'école pourrait être échelonnée sur plusieurs années si nous ne parvenons pas à trouver une solution avant la rentrée prochaine !

.... des **ateliers en forêt, en partenariat avec l'école privée** de Cluny. Un mercredi matin par mois, pendant 3 heures, deux groupes d'enfants partent se promener en pleine forêt, vivre un temps de jeu libre et de découverte sensorielle.

... des **séjours pédagogiques** d'immersion en pleine nature et à la Ferme. Nous accueillons des classes pendant une semaine, sur quelques jours ou bien à la journée pour des ateliers. Nous accueillons déjà pour cette année scolaire des classes d'école Steiner Waldorf, des IME (instituts médico-éducatifs) et des classes des écoles locales.

... un événement culturel par mois : projection de film, balades en forêt, conférences, ateliers créatifs....

CONTACT :

Pour suivre l'évolution de notre projet, rejoignez-nous sur notre page Facebook (Grandir en Nature) ou contactez-nous par mail : contact@grandirennature.fr



ACCUEILLE...

... dans la Grande Maison pour des stages, des formations, des séminaires de travail, des classes verte ou pour des retrouvailles entre amis ou en famille.....

Une grande salle de 100 m², une terrasse surplombant le Domaine, 8 chambres pouvant accueillir jusqu'à 22 personnes, en autonomie ou en pension complète...

... notre chef qui vous confectionnera dans la cuisine équipée et aux normes pour la restauration collective des repas pour un midi, une soirée ou pour un séjour en pension complète. Nous transformons sur place des produits frais et de saison 100% bio et en grande partie issus de la production de la ferme Saint-Laurent. (Groupe à partir de 15 personnes)

... des « ateliers cuisine » organisés une fois par trimestre pour découvrir de nouvelles saveurs, pour faire des associations originales et pour cuisiner de façon plus responsable.

... des événements culturels, festifs, agricoles... en lien avec les structures du Domaine... mais pas que !

CONTACT :

info@assodudomaine.fr - <http://assodudomaine.fr/>



CULTIVE, ÉLÈVE ET TRANSFORME...

de façon diversifiée et en agriculture biologique depuis 1992. Depuis 2018, elle porte également la mention Nature et Progrès.

... en employant une équipe de 9 personnes dont 5 à temps plein.

... **des légumes et des fruits** grâce au pôle maraîchage qui s'étend sur deux hectares. Une trentaine d'espèces différentes y sont cultivées, des plus classiques (poireaux, tomates,...) aux plus originales (mizuna, livèche, chou kale, ...). La diversité de la gamme proposée est permise par l'importante biodiversité du site.

... de la **viande de bovin, jeune bovin, veau** (Salers), porc découpée ou transformée directement par notre boucher dans un atelier local.

... des **produits laitiers** grâce au lait des deux troupeaux laitiers de la Ferme : vache Abondances et Montbéliardes et chèvres Poitevines. Notre fromagère transforme sur place en fromages frais, affinés, tommes, crème fraîche, fromage blanc et d'autres mets qui évoluent au fil des saisons et des recettes.

... des **céréales** (blé, épeautre, seigle, sarrasin) pour la boulangerie. Notre boulanger transforme les céréales en farine toutes les semaines. Une fois transformée par la meule de pierre, la farine passe dans ses mains expertes pour être incorporée au levain avant d'être cuite au four à bois. Elle donne ce pain exceptionnel qui participe grandement à la réputation de la ferme. Le pain est cuit trois fois par semaine pour la vente à la ferme et les marchés.

... **tout en local, en vente directe** : étant excentré du bourg nous ne pouvons prétendre tenir « l'épicerie du village » ! Mais tout de même: nous ouvrons les portes de notre magasin les jeudis après-midi jusqu'à 19h. Nous sommes également sur les marchés à Charnay-Lès-Mâcon le vendredi après-midi et à Cluny le samedi matin.

CONTACT :

contact@fermesaintlaurent.com - <http://fermesaintlaurent.com>



PARTAGENT...

... un atelier menuiserie pour des bricoleurs amateurs souhaitant se fabriquer meubles, objets, sculptures... en bois.

... la responsabilité non seulement pour tout ce qui touche à la sécurité, élément essentiel et structurel de la vie des Gueules de Bois, mais aussi pour tout le reste : l'organisation des stockages, le rapport aux autres, etc...

... des connaissances en matière de techniques de travail du bois tels : menuiserie, ébénisterie, tournage, sculpture sur bois, sciage, bûcheronnage...

... des connaissances sur l'arbre et la forêt, sur la gestion forestière douce, sur la reconnaissance des essences, en botanique...

... des stages d'initiation et de perfectionnement pour adultes et enfants

CONTACT :

lesgueulesdeboisduclunisois@gmail.com - <http://domainsaintlaurent.fr/gueules-de-bois/>



JOSEPH ALEXANDRE

Une vie difficile

L'année 2018 marque le centenaire de la fin d'une des plus grandes tueries. Les hommes de Château n'ont pas été épargnés et je vais vous conter l'histoire, peu commune, d'un des leurs.

Voici cette histoire :

Hiver 1893. Dans la fin d'un après midi de décembre, la bise souffle sur les vieux quartiers de Mâcon et fait se presser les derniers promeneurs. Dans la rue Carnot une femme se déplace lentement, est-ce une bourgeoise ou bien une femme venant du peuple laborieux de la ville ou de la campagne ? Qu'importe qui elle est, d'où vient-elle ! Elle se dirige vers

l'Hospice de la Providence pour y quérir de l'aide, pour elle et son enfant qu'elle porte depuis plus de huit mois. Son appel est entendu, la porte s'ouvre et la fait entrer dans cet oasis de quiétude où réchauffée, rassasiée, reposée elle reprendra des forces

Angoissée, elle réfléchit sur son futur. Comment élever seule cet enfant qui va venir et qu'elle n'a pas voulu ? Comment faire pour vivre à cette époque où il ne fait pas bon d'être fille mère ? Alors elle se persuade qu'en abandonnant le bébé il sera protégé, peut être adopté par une famille généreuse, ainsi elle retrouvera sa place dans cette société difficile du temps de « la belle époque »

Le 13 février, à deux heures du soir, cette femme donne naissance à un beau garçon. Mademoiselle Gabrielle R... l'accoucheuse se rend à la mairie de Mâcon déclarer la naissance du nouveau né et faire entériner son abandon par la mère. Constatation aussi de l'absence du géniteur, ce lâche individu, responsable des misères de la mère et des difficultés à venir pour son fils dont il ignorera l'existence. Pour faire naître administrativement le petit garçon il lui faut un nom, dans l'impossibilité de donner le nom des parents, l'officier d'état civil, avec l'accord des témoins, va lui en fournir un, il se nommera ALEXANDRE, son prénom sera Joseph, ainsi en a décidé l'administration.

Maintenant le petit Alexandre est pris en charge par l'Assistance Publique, dès les premières heures une nourrice s'occupe de lui, mais se ne sont pas les caresses de la mère, il ne reconnaît pas l'odeur de celle qui lui a donné la vie, pour ce bambin c'est un traumatisme qui le suivra durant toute sa vie.

Les archives de l'hospice n'ont pu être retrouvées à l'hôpital de Mâcon, aussi aucun document n'a pu être consulté pour la première période de l'enfance d'Alexandre. On suppose qu'étant recueilli par une communauté religieuse, le petit Joseph a été baptisé, de ce fait il a des parrains ? a-t-il fait sa première communion ? Il a du être scolarisé, a-t-il eu son certificat d'étude primaire ? A-t-il été pensionnaire à l'orphelinat de l'hospice ?

Alexandre n'a pas été adopté, en 1911 il est recensé à Château dans une famille d'accueil, à la ferme de monsieur Laforêt Jean Baptiste située aux granges sur la commune de Château. Outre les fermiers il y a les enfants « assistés », Marie 17 ans, Jeanne 13 ans et Joseph 17 ans.

Les placements en famille d'accueil sont très répandus dans le milieu rural, cela permet d'éviter l'orphelinat aux enfants assistés, leur offrant une vie en milieu familial avec des activités formatrices, quant aux fermiers, outre un apport financier compensant les frais d'entretien de l'assisté, une aide des enfants à la vie de la ferme, comme domestique, est appréciée.

Depuis le début du mois d'août 1914, la guerre fait rage dans le nord de la France. Après de nombreux reculs de l'armée française, le conflit se fixe sur un front de batailles allant du Pas de Calais à la frontière Suisse. En octobre de la même année, Alexandre est appelé au conseil de révision. Malgré son mètre soixante de haut, une certaine faiblesse physique et un faible degré d'instruction il est incorporé le 19 décembre 1914 au 133 ème régiment d'infanterie de ligne, appelé le régiment des lions.

Le 133 ème régiment, sera de toutes les grandes offensives. Pendant toute l'année 1915 jusqu'en juin 1916, il est sur le front des Vosges, de juillet à septembre on le trouve sur la Somme et en octobre de cette année en Argonne.

L'année 1917 marque un tournant dans la guerre, l'arrêt des combats à l'est de l'Europe permet à l'Allemagne d'augmenter le nombre de ses divisions sur le front en France, l'arrivée des Américains n'est pas encore significative. Entre janvier et avril de cette année le 133 ème est dans l'Aisne. Le 3 mai, devant Péronne, Alexandre est blessé à la tête par un éclat d'obus, il reçoit sa première citation à l'ordre de la brigade :

« Soldat dévoué et d'un courage remarquable, a été blessé en se portant vaillamment à l'assaut d'une position fortement organisée qui a été enlevée ».

Pendant le séjour d'Alexandre dans un hôpital de campagne, son régiment fortement sollicité, avec peu de repos, s'en est pris à un général venu inspecter les troupes. Le 1 er juin le 133 ème manifeste et ne remonte pas aux tranchées, le

2 juin le régiment est retiré du front, les sanctions pleuvent : cinq soldats fusillés, treize sont condamnés aux travaux forcés, les officiers sont déplacés dans d'autres unités. En juillet le 133 ème reformé retourne sur le front de Champagne.

Le 15 novembre 1917, Alexandre considéré guéri, est affecté au 407 ème régiment d'infanterie. De mars à mai 1918 il combat en Picardie, le 27 mai il participe à la deuxième bataille de la Marne, en septembre il est en Champagne où Alexandre reçoit sa deuxième citation à l'ordre du régiment

« Agent de liaison ayant le plus grand mépris du danger. Pendant les attaques de fin septembre 1918, a fait preuve du plus grand courage en transmettant des ordres sous les plus violents bombardements et les rafales de mitrailleuses ».

En octobre 1918 le 407 ème poursuit l'ennemi au nord des Vosges et au-delà de la frontière où les colonnes des vaincus laissent derrière elles un chemin de sang et de cendre.

Le 11 novembre 1918 à 11 heures, l'armistice sonne l'arrêt des combats, la guerre est finie.

Dès l'armistice la démobilisation des soldats débute, ils sont près de deux millions. Il faudra attendre les mois de septembre-octobre 1919 pour que les derniers soldats revoient leur famille, Beaucoup de soldats ne reviendront pas, ils sont honorés par la mention « mort pour la France », beaucoup d'autres reviendront physiquement diminués, aveugles, unijambistes, manchots, les poumons abîmés par les gaz, pour ceux-là, le retour à la vie civile est très difficile, compliqué. Et il y a ceux qui comme Alexandre sont physiquement indemnes, mais quatre ans de combat ont laissé des traces dans leur mémoire, ont détérioré leur caractère, leur comportement et leur jugement, ils auront bien des difficultés à s'adapter à la vie civile.

Alexandre est de retour à la vie civile, le 8 septembre 1919, il a 25 ans. L'armée lui remet son livret militaire, son certificat de bonne conduite, une croix de guerre avec deux étoiles, sa médaille interallié, (plus tard, en 1937, il recevra la médaille militaire) puis on lui dit de retourner chez lui ! Alexandre n'a pas de « chez lui » alors il revient « aux Granges » à Château où il est employé comme domestique à la ferme Bonzon.

En 1922 il assiste à l'inauguration du monument aux morts pour la France de Château, il en conserve une photo qu'il range avec sa croix de guerre et ses citations, « son trésor ». Dans les années qui suivent il sera aide maçon, ouvrier agricole, il aura un logis à la Berlingotte. En 1936 la mairie de Château le loge dans l'ancien presbytère où il se dit cultivateur. Alexandre n'a pas trouvé l'âme sœur, il restera célibataire.

La grande guerre a déstabilisé l'Europe. Dans les années « trente », la France se retrouve avec des dictatures belliqueuses et expansionnistes à ses frontières, celles-ci sont fortifiées, l'armement est renforcé. Dans le cadre de la réserve, de 1938 au mois de mars 1940, Alexandre est envoyé en renfort à l'usine Schneider armement au Creusot.

Septembre 1939, déclaration de guerre avec l'Allemagne, c'est la drôle de guerre, rien ne bouge jusqu'en mai 1940 où après avoir envahi la Belgique, les troupes germaniques déferlent sur la France. Le pays est en partie occupé, l'Italie entre dans le conflit. Malgré des résistances héroïques, des fortifications intactes, des territoires non occupés et en ordre de bataille, le gouvernement, devenu l'État français, demande un armistice ce qui facilite pour quatre ans,

l'occupation du pays par des troupes étrangères.

Aucun document n'existe concernant la vie d'Alexandre pendant la période qui va de 1940 à 1945, comment a-t-il vécu ces années ? A-t-il suivi le mouvement des anciens combattants qui a créé la « milice », bras armé de l'occupant ? A-t-il au contraire rejoint un courant de la résistance ? Ou tout simplement fait comme la plupart de nos concitoyens, essayé de survivre aux difficiles conditions de vie de l'époque.



...
Toujours est-il qu'à l'aube de 1945, Alexandre est revenu à l'ancienne cure où il s'occupe du cimetière du village, prépare l'église lors des cérémonies religieuses, entretient l'horloge de la tour. Les conditions de l'habitat d'Alexandre sont peu dignes de ce valeureux ancien combattant, comme le montre l'exposé que fait le maire, monsieur Giloux lors de la séance du conseil municipal du 26 juillet 1951 :

« La commune possède une vieille maison qui a servi de presbytère jusqu'en 1919 ; Cette maison est en très mauvais état, le toit couvert de laves et menace de s'effondrer s'il n'est pas réparé sans tarder, l'intérieur est délabré. La maison cadastrée-----, elle est située sur une élévation près de l'église, dans un écart où n'arrive pas encore l'électricité----- »
De plus il n'y a pas de « commodité », l'eau vient d'une ancienne citerne d'eau de pluie à proximité du logis

Le 8 novembre 1956, Alexandre tombe malade, transporté à l'hôpital de Cluny dans le service médecine, il décède le 17 janvier 1957 à l'âge de 63 ans. Les obsèques ont été menées par l'entreprise de pompes funèbres Maurice Ducrot de Cluny. Le conseil municipal de Château avec son maire monsieur Claudius Genou, n'a pas cru bon de faire enterrer à Château celui qui entretenait le cimetière !

Actuellement il n'a pas été possible de trouver dans les archives municipales de Cluny l'endroit où a été déposé le corps d'Alexandre. Seule, une enveloppe contenant les trésors de Joseph, enveloppe qu'il pensait retrouver à son retour de l'hôpital, est parvenue jusqu'à nous.

C'est un terrible destin pour cet homme, qui abandonné à sa naissance, est, à sa mort, égaré par l'administration !

J'espère que ces quelques lignes le sauveront de l'oubli



Château, juillet 2018
Armand BOULANGER

Sources d'information

Archives départementales 71, Archives communales de Mâcon et de Château, Archives de l'hôpital de Cluny, Témoignages d'habitants de Château



LA BIBLIOTHÈQUE DE CHÂTEAU

SON FONCTIONNEMENT

Les ouvrages et les revues peuvent être consultés sur place ou prêtés. Les prêts sont gratuits, il n'y a pas de cotisation à l'amicale de Château.

Armand Boulanger, secondé par une ou un bénévole ouvre la permanence de la bibliothèque **chaque Dimanche de 11 Heures à midi.**

La salle peut être ouverte sur rendez-vous en appelant le : 06-07-03-93-99

Les ouvrages choisis sur répertoire, par les personnes ne pouvant se déplacer, peuvent être portés et repris à leur domicile sur la commune.

Ce point lecture a une double fonction :

- Culturelle par le prêt d'ouvrages
- Sociale, lieu de rencontre

Aujourd'hui le fonds dépasse 2200 ouvrages ! Chaque livre est enregistré dès son arrivée, équipé, rangé dans un thème. L'inventaire numérisé permet une recherche aisée par consultation des répertoires (par auteur, par thème).

- **Romans** : aventure, policier, littéraire, sentimental...
- **Biographies** : écrivains, artistes, acteurs publics...
- **Santé-société** : philosophie, psychologie, sociologie...
- **Jeunes** : de 4 ans à 10 ans, adolescents.
- **Politique-histoire** : réflexion sur des faits politiques, événements historiques.
- **Techniques-savoir faire** : travaux du bâtiment, couture, cuisine, élevage, bricolage, décoration...
- **Voyages-arts**
- **Divers** : poésies, théâtre...
- **Revues** : fleurs et jardins, décoration, sciences...illustrés pour enfants

CHÂTEAU-PATRIMOINE



L'année 2018 a été riche en événements conçus par CHÂTEAU-PATRIMOINE : des expositions, une journée Patrimoine, des conférences, le concours photo 2018. Ce fut pour toutes les personnes qui ont pu y participer un temps de découverte ou de redécouverte des richesses et des trésors du Paysage de la commune, avec notamment :

- La présentation de cinq tables de lecture qui vont signaler des points de vue remarquables dans la vallée. Ce projet de signalétique fut exposé lors de la journée Européenne du Patrimoine. Les tables de lecture seront implantées en 2019 sur des chemins de promenade.

Concrètement chacune de ces tables de lecture présente un thème et illustre les richesses du Patrimoine de Château : le bocage, les murs et cadoles, la géologie, l'archéologie, la flore et la faune, les vallonnements et les hameaux.

- Le 13 avril fut présenté un film avec conférence sur la découverte du gouffre de la CROSE par les spéléologues du Club Argilon de Chauffailles. Les images nous ont montré de très belles « sculptures naturelles » offertes par la nature, cachées dans des salles souterraines inconnues à ce jour et reliées par un réseau de galeries ... !

Cette présentation fut organisée par CHÂTEAU-PATRIMOINE dans la salle communale de la Mairie devant une plus de 150 personnes. (Le gouffre de la CROSE est situé au pied du mont Gremoi sur les hauts du domaine de Saint Laurent)

- La Journée Européenne du Patrimoine du 16 septembre sur le thème : « Biodiversité et Paysages, trésors de CHÂTEAU » a accueilli plus de 170 visiteurs venus pour voir les expositions inaugurées par Jean-Luc Delpeuch président de la Communauté de Communes du Clunisois et Pierre Nugues notre Maire.

Ces expositions organisées dans l'église, furent préparées avec le concours de Natura 2000, la Charte Forestière, la société Biodynamie services et l'Office du Tourisme de Cluny et du Clunisois. Elles ont présenté la Fore et la Faune de la Vallée du Repentir classée au patrimoine européen, l'agriculture Biodynamique et l'économie du tourisme de notre région dont les enquêtes de satisfaction auprès des visiteurs plébiscitent en priorité la beauté des paysages et le calme, avant les monuments et l'histoire, les vins et la gastronomie.

- La conférence table ronde du 16 septembre a réuni en fin de journée une cinquantaine de personnes autour du thème intitulé : « **Paysages d'hier et d'aujourd'hui - Quel paysage demain ?** ».

Elle a été animée par Jean-François Coulet Géographe docteur en sciences sociales, Alain Argant Paléontologue, Jacqueline Argant Palynologue, François-Régis de Pelletrat de Borde Architecte honoraire.

- Le concours photo 2018 « les Arbres remarquables de CHÂTEAU » a réuni 94 photos en compétition qui furent présentées par 24 candidats. Plus de 130 personnes ont pris part au vote lors de la journée Européenne du Patrimoine. Ainsi furent retenues 16 photos ayant obtenu le plus grand nombre de suffrages.

Le 29 octobre le jury composé d'administrateurs de CHÂTEAU-PATRIMOINE et de membres du conseil municipal s'est réuni au tour de ces 16 photos présentées de façon anonyme.

Le premier prix a été décerné à la photo n°31 de Claudie Creutz représentant « Le saule de la Planchette ancré au pré, l'arbre éventail déplie sa mousse feuillue, ou est-il pieuvre champêtre ? ».

1^{er} Prix



"Le saule de la Planchette ancré au pré, l'arbre éventail déplie sa mousse feuillue, ou est-il pieuvre champêtre ?"
par Claudie CREUTZ

2^{ème} Prix



"Ombre d'arbre, entrée de Château"
par Jean-Claude ORTIZ

3^{ème} Prix



"une pluie de flammèches cuivrées, clin d'oeil aux pinceaux impressionnistes"
par Claudie CREUTZ

Toutes ces manifestations en 2018 nous ont permis d'apprendre à revoir ou à revisiter le Paysage de CHÂTEAU comme un territoire singulier en Bourgogne du sud avec son histoire millénaire. Aujourd'hui ce territoire est exploité et entretenu par seulement quelques agriculteurs. Pour les décennies à venir, une question nous interpelle : « comment vont être appréhendés les paysages et le terroir des hameaux de la Vallée du Repentir? ». Cette question du devenir nous est posée très clairement ainsi qu'aux collectivités publiques territoriales dont la réponse induira ou non la survie du bocage, des pâturages et des cultures avec leur biodiversité, mais aussi celle de l'architecture des hameaux.

Ainsi après ces temps de découverte ou de redécouverte des trésors du Paysage de la commune et de l'architecture de ses hameaux, nous sommes invités à nous interroger sur ceux de demain que nous voulons transmettre dans la décennie à venir à nos enfants et petits enfants.

L'année 2018 a été aussi animée :

- par un concert de MIRA-CETI : Les Chants Sacrés d'Orient, donné dans l'église le 6 août devant plus de 100 auditeurs.
- par le lancement des travaux de mise en valeur du lavoir des Granges.
- par la mise en œuvre sur le parvis de l'église de CHÂTEAU de la croix, qui a été refaite après sa destruction en 2016. Cette réalisation fut rendu possible grâce aux dons des membres de CHÂTEAU-PATRIMOINE et de l'Amicale de CHÂTEAU. Elle est l'œuvre d'Étienne Griot qui a sculpté cette croix à l'identique de celle vandalisée datant du 19ème siècle.

Maintenant 2019 se profile, riche en projets qui seront présentés à 20h30, le lundi 7 janvier dans la salle communale de la Mairie.

François-Régis de Borde, Président de CHÂTEAU-PATRIMOINE

SOCIÉTÉ DE CHASSE

De nos jours, il est à la mode de conspuer, dans le désordre, les éleveurs de race à viande, et plus généralement les agriculteurs, les bouchers, les chasseurs, les dresseurs de chiens etc, et tout ce qui touche de près ou de loin aux animaux, sous le louable prétexte par ailleurs, de leur bien-être. Laissez-moi profiter de cette tribune pour essayer de corriger quelques contre-vérités. S'il est vrai que nous utilisons la nature pour notre plaisir et pour y assouvir notre passion de la chasse, nous n'avons jamais tenté de la monopoliser pour notre seul profit, et considérons qu'il est tout à fait normal de la partager avec tous les autres usagers, dans le respect de chacun.



Nous essayons de gérer au mieux les populations de gibier, notamment de sangliers, en tentant d'en estimer le nombre et de préciser les parcelles les plus fréquentées, afin d'une part, d'ajuster le niveau des prélèvements souhaités, et d'autre part de limiter les dégâts agricoles. Pour mémoire, cette année, la fédération des chasseurs nous a imposé un nombre de sangliers à tuer, supérieur à nos demandes d'attribution.

Rappelons que ce sont uniquement les chasseurs qui en payant leur permis, assurent l'indemnisation des dégâts, et que contrairement à ce qu'on a pu lire ou entendre, la diminution du prix du permis national, promise pour l'an prochain, n'est en aucun cas un cadeau fait aux chasseurs et que ça ne coûtera pas un euro aux contribuables.

Alors non, nous ne chassons pas pour "massacrer" et tuer tout ce qui bouge, malgré la pression bien compréhensible des agriculteurs, et nous ne sommes pas là non plus pour entretenir et faire prospérer des compagnies de sangliers pour faire du tir aux pigeons ou balltrap (c'est selon) comme d'aucuns nous l'ont déjà reproché.

Nous commettons des erreurs, et n'avons pas toujours échangé, avec les propriétaires sur nos actions pendant, et en dehors de la période de chasse. Ils se reconnaîtront ici, et nous tenons à leurs présenter nos excuses et les assurer que nous en avons tiré les leçons.

Nous aimons la campagne et notre commune en particulier, et nous apportons notre contribution chaque fois que possible. En défendant notre passion, qui est plus un mode de vie qu'un loisir, nous défendons par la même, une certaine idée de la ruralité.

Vive la chasse et vive CHÂTEAU.

Le Président de la société de chasse de Château, Pascal FILIPEK



L'AMICALE

La saison 2017-2018 a été faste pour l'Amicale de Château.

Non contente de reproduire les événements de la saison précédente (Beujolais Nouveau, Halloween, repas d'hiver, œufs de Pâques, trail, feu de la Saint Jean, méchoui) elle a ajouté un vide grenier qui a rencontré un franc succès.

Par ailleurs, son trail de mai a recueilli 250 inscriptions contre 160 l'année précédente. Cet événement associé à l'accueil du Rallye des vins a généré des revenus qui ont permis à l'Amicale de soutenir la municipalité dans son projet d'aménagement d'un espace auprès de l'église.

Cela lui a également permis d'accompagner l'association Château Patrimoine qui œuvre sur la commune. Le succès des différentes manifestations montre le soutien indéfectible des habitants ce qui contribue à motiver les membres de l'association qui ont toujours autant de plaisir à se trouver pour faire animer la commune.

Le président de l'Amicale de Château, Bruno Jouy

LE CLUB INTERCOMMUNAL DU 3ÈME ÂGE

Château, Mazille, Sainte-Cécile

Malgré le vieillissement, les décès, le club du 3ème age existe toujours, avec 45 adhérents. Il se réjouit cette année de la présence d'un centenaire, M. Labelle, habitant Mazille, qui, jusqu'en juillet jouait encore à la belote !!! (Mais, depuis, il est rentré à Champ-Rouge). Il sera malgré tout notre héros à la fête de Noël, le 13 décembre, réunion au cours de laquelle se fêtent les anniversaires et où chaque conscrit se voit attribuer un cadeau.

En 2018

70 ans : Monique Germain (Ste Cécile), Michèle Vincent (Mazille)

80 ans : René Guillottin (Ste Cécile), Noëlle Martin (Ste Cécile)

90 ans : Antoine Gorlier (Mazille), Lucienne Leblanc (Mazille)

100 ans : Paul Labelle (Mazille), Marie Augoyard qui avait quitté Mazille en 2017 pour raison de santé .

A cette fête, sont invités, depuis la création du club, les maires (ou leur représentant) des 3 communes. En 2017, Château nous a fait l'honneur et le plaisir de se représenter par une adjointe, Antoinette Martin.

Nos activités en 2018

Outre les jeux habituels, les marches cantonales, etc. nous nous sommes « éclatés » au cours d'un jeu de « loto gourmand », à l'amiable et gratuit, où chacun gagnait un lot d'une valeur de... 1€50 (il en faut peut être heureux!)

A l'automne, une sortie en covoiturage nous a conduit au château de Brancion, où nous avons, grâce à un guide, imaginé

la vie des seigneurs de Brancion aux Xème – XIIème siècles et des ducs de Bourgogne au XIVème. Nous avons admirés les restaurations faites par « les ouvriers en réinsertion » de l'association tremplin, puis le beau village de Brancion. 17 personnes participaient et 15 ont gravi les 200 marches du bâtiment pour jouir de l'immense vue sur le village et la vallée de la Grosne.

La visite se terminait par un goûter dans le jardin d'une auberge tenue depuis 150 ans par la même famille.

Puis une visite à la magnifique église romane de Chapaize clôturait la journée.

Nous ne nous ennuyons pas au club du 3ème age.

Châtellains retraités, venez nous rejoindre

La présidente du club, Georgette Nugues



L'AMICALE INTERCOMMUNALE DE CHARLY

L'Amicale Intercommunale de Charly a poursuivi ses habituelles activités tout au long de l'année 2018, à commencer par la gestion de la salle de rencontres de l'AIC, au domaine de Charly à Mazille. Les installations sont mises à disposition des associations et particuliers, avec priorité aux trois communes de Château, Mazille et Sainte-Cécile. Ces trois communes sont au départ de la fondation de l'AIC en 1976, aux côtés de deux autres entités : le Centre Rural de Charly (association propriétaire du domaine de Charly, créée en 1959, suite à la donation de M^{lle} Anne de la Moussaye) et la Maison Familiale Rurale du Clunisois (MFR, installée à Charly depuis 1960).

Différentes modifications concernant les statuts de l'AIC ont été décidés lors de l'assemblée générale 2017, afin de les mettre en adéquation avec la situation actuelle de l'amicale, sans changer les buts de l'association, et avec l'objectif permettre une vie associative plus dynamique. Certains des nouveaux articles se sont avérés incomplets ou pas assez précis, et un nouveau vote est intervenu lors de l'assemblée générale 2018, tenue le 31 mai. Approuvés à l'unanimité par les membres de l'AIC présents, les nouveaux statuts ont fait l'objet d'une déclaration de modification aux services préfectoraux, lesquels ont donné récépissé de la déclaration en date du 25 septembre 2018. L'application des statuts modifiés peut désormais être légalement engagée, et un conseil d'administration élu selon les nouvelles dispositions, après information donnée aux cinq entités fondatrices citées plus haut. Sont partie prenante de l'Amicale Intercommunale de Charly, tout en ayant leur fonctionnement propre : d'une part l'Accueil de Loisirs de l'AIC, d'autre part le Club intercommunal des Aînés Ruraux Château, Mazille et Sainte-Cécile.

Activités estivales 2018

L'Accueil de Loisirs s'est déroulé comme d'habitude sur quatre semaines, du lundi 9 juillet au vendredi 3 août. Des activités variées ont été proposées pour les enfants entre 4 et 12 ans : sur place dans le parc de Charly et à l'extérieur (mini-camps, sorties piscine, poney, pêche, accrobranche...). La fréquentation a connu une hausse avec 73 enfants accueillis (contre 60 en 2017) : 30 des villages du RPI Bergesserin-Mazille-Sainte Cécile, 39 d'autres communes proches et 4 hors communauté de communes du Clunisois. Le nombre de familles concernées se monte à 48. La troisième semaine a été la plus demandée (47 inscriptions), à l'issue de laquelle s'est déroulée la traditionnelle fête du centre de Charly, réunissant enfants et familles avec l'équipe de l'accueil de loisirs : jeux pour petits et dans le parc, spectacle des enfants préparé avec les animateurs, projection de diapositives puis sympathique buffet partagé.

La Fête de la Bière, pour sa 15^{ème} édition, a été organisée pour la première fois hors du site de Charly en raison d'une indisponibilité des lieux à la date retenue du samedi 25 août (suite à un malentendu sur la date entre l'AIC et la MFR). Dans le double but de maintenir sa seule manifestation festive et de récolter des fonds pour la mise aux normes de l'accès de la salle de l'AIC, l'équipe organisatrice a fait le choix de déplacer la fête à Sainte-Cécile. La municipalité a donné son accord pour l'utilisation du terrain communal et de la salle polyvalente, à titre exceptionnel, et mis en outre à disposition un vaste parking tout proche, avec création d'un accès direct au lieu de la fête, pour la sécurité de tous. Malgré un temps frisquet, la manifestation a rassemblé un public nombreux. Amateurs de bière (avec un choix de six variétés), de choucroute (très bien garnie), de musique et de chansons ont passé une agréable soirée. Les concerts se sont succédé dans des styles tout à fait différents : chansons festives françaises par les « Z'accords de Léon », puis ambiance country avec le duo « Country Desperados », et final rock par le groupe « Easy Rider ».

Travaux à la salle de rencontres

Dans le cadre des travaux de mise aux normes pour l'accès de la salle de l'AIC aux personnes à mobilité réduite (PMR), un nouvel accès a été aménagé sur la façade Est (côté terrain de sport) : percement de l'ouverture par une équipe de bénévoles de l'AIC et du Centre Rural, fabrication et pose d'une porte par la menuiserie Lapalus, reprise de l'installation électrique par l'entreprise Monteil. Le montant des dépenses s'élève à 3073 €, et la commune de Mazille a accordé une subvention de 1500 €.

Les travaux pour le cheminement PMR en pente douce le long de la salle et l'aménagement de la place de stationnement réglementaire ont été repoussés à plusieurs reprises et restent à réaliser en fin d'année 2018.

La réfection complète des sanitaires constituera la dernière étape de la mise aux normes. Ce chantier ne pourra pas être conduit avant la fin de l'année 2019, pour des raisons financières en premier lieu. Le dossier, technique et financier, est en cours de constitution.

Pour l'AIC, le président, Jean-Claude Vouillon



LA MAISON DÉPARTEMENTALE DES SOLIDARITÉS

La MDS vous propose l'aide d'assistantes sociales en cas de difficultés d'ordre financier ou social, des missions concernant la protection des adultes, l'Aide Sociale à l'Enfance et aux Familles.

Quant à la PMI, elle propose des consultations de nourrissons, des permanences de puériculture pour tous conseils aux parents. Tous ces services sont gratuits.

1er étage Espace Victor Duruy -
place du Marché.
Tél : 03 85 59 03 18 /
mds.cluny@cg71.fr

Ouverture tous les jours :
du lundi au jeudi de 8h30 à 12h30
et de 13h30 à 17h30
le vendredi de 13h30 à 16h30.

ACCUEIL DE JOUR LES AVELINES

Pour les personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer ou apparentées.

Petite rue des Ravattes -
Tél. 03 85 59 58 99
www.ch-cluny.fr / l-accueil-de-jour

L'AAPA

L'AAPA vous accompagne en cas de sortie d'hospitalisation, intervient auprès des personnes âgées ou handicapées, auprès des familles d'enfants de plus de trois ans ainsi qu'auprès de particuliers de tout âge.

L'équipe de professionnels de l'AAPA intervient 7 jours sur 7 et apporte compétences et écoute aux personnes aidées.

Vous avez besoin d'une aide à domicile pour vous ou pour l'un de vos proches, vous pouvez vous rendre à nos bureaux ou nous téléphoner.

Résidence Bénétin
rue des Ravattes
Tél. : 03 85 59 00 29 -
aapa.cluny@orange.fr

LE CLIC

Le CLIC est devenu Maison Locale de l'Autonomie (MLA).

Il s'adresse aux personnes en situation de handicap quelque soit l'âge et aux personnes de 60 ans et plus, leur entourage (famille, amis, voisins) et aux professionnels qui les accompagnent.

C'est un service de proximité **gratuit, unique et ouvert à tous.**

Concrètement, **pour la personne âgée**, il examine sa situation, **l'oriente et l'accompagne** si nécessaire.

Au domicile de cette dernière, il effectue une **évaluation** complète de ses besoins pour permettre une réponse adaptée : aide à domicile, soins, adaptation du logement, portage de repas, hébergement, aides financières...

Le CLIC accompagne également dans les démarches administratives : dossier de réversion/retraite, aménagement de logement, carte de stationnement, demande de maison de retraite, etc.

Ponctuellement, il peut présenter à la personne âgée et à son entourage des actions de prévention à travers des conférences, des groupes de parole (café alzheimer), des ateliers sur le thème de la santé...

Il **coordonne** les actions des professionnels, met en place une aide adaptée à chaque situation et **assure le suivi**.

Pour le **public en situation de handicap**, le CLIC **informe** sur les prestations, sur un dossier en cours ou **aide à la constitution des dossiers** auprès de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH).

En 2017, l'activité du CLIC a encore progressé avec 380 visites à domicile sur la Communauté de Communes du Clunisois.

Vous avez des questions ? Contactez-nous !

CLIC du Clunisois
Résidence Bénétin 71250 CLUNY / 03.85.59.30.60

Permanences

Le lundi, mardi, jeudi et vendredi, de 9 h 30 à 12 h et de 14 h à 16 h

Le mercredi de 9 h 00 à 11 h 30

Coordinatrices : Nina BOURDENET, Marie-Hanna PATIN ;

Assistante administrative : Virginie FRUCHART



AUTRES ASSOCIATIONS PROPOSANT DE L'AIDE À DOMICILE

Travail et service

Lundi au vendredi 8h30 à 12h00 - 13h30 à 17h00
42 rue Prud'hon 71250 Cluny / Tél. 03 85 59 27 76
Mail. travail.service.c@wanadoo.fr

L'ADMR du clunisois

12 rue de l'Hôpital 71250 CLUNY / Tel. 03 85 35 19 67

Association de service et portage de repas à domicile

Place de l'Hôtel de Ville ST-GENGOUX-le-NATIONAL / Tél. 03.85.92.55.23
Mail. sprad71@gmail.com

SSIAD

Service de soins infirmiers à domicile : dispense des soins d'hygiène générale et de confort aux personnes en perte d'autonomie, âgées et / ou handicapées
Rue de l'Hôpital / Tél. 03 85 59 59 59 / Mail. direction@hopital-cluny.fr

DON DU SANG

Secours d'urgence, interventions chirurgicales, maladies du sang, cancers... Les besoins en produits sanguins sont quotidiens et ont fortement augmenté au cours des quinze dernières années.

Aujourd'hui, il n'existe aucun traitement ni médicament de synthèse capable de se substituer au sang humain et aux produits sanguins labiles, issus des dons de sang.

Cet acte volontaire et bénévole est donc irremplaçable.

Le saviez-vous ?

- 1 million de malades sont soignés chaque année en France grâce au don de sang.
- 10 000 dons de sang sont nécessaires chaque jour.

Les produits sanguins labiles, issus des dons de sang, ont une durée de vie limitée. C'est pourquoi, pour répondre aux besoins des malades, la mobilisation des donneurs est nécessaire de manière régulière et continue.



Rejoignez la grande chaîne de solidarité des donneurs de sang. En 2019, les associations locales pour le don de sang bénévole vous accueilleront chaleureusement aux collectes mobiles :



CLUNY – Salle des Griottons

- Mercredi 16 janvier - 8h30/12h30
- Mercredi 20 mars - 15h30/19h30
- Mercredi 22 mai - 8h30/12h30
- Mercredi 17 juillet - 8h30/12h30
- Mercredi 11 septembre - 8h30/12h30
- Mercredi 13 novembre - 8h30/12h30

SALORNAY SUR GUYE

- Vendredi 15 février - 8h30/12h30
- Vendredi 12 avril - 8h30/12h30
- Vendredi 07 juin - 14h30/18h30
- Vendredi 27 septembre - 8h30/12h30
- Vendredi 29 novembre - 8h30/12h30

CADASTRE SOLAIRE CLUNISOIS : UNE ESTIMATION EN QUELQUES CLICS.

Dans le cadre de sa démarche TEPOS (Territoire à Energie POSitive), la Communauté de communes du Clunisois va prochainement mettre en ligne un cadastre solaire pour vous permettre de connaître le potentiel solaire de votre toiture. Cette plateforme solaire développée par la société « In Sun We Trust » sera disponible pour l'ensemble du territoire via un site internet à la fin du mois de février.

Grâce à cette carte interactive chacun aura accès à une estimation fiable du coût et de la rentabilité d'une installation solaire (photovoltaïque ou thermique) sur sa toiture car ce sont tous les bâtiments et habitations de la Communauté de communes qui ont été étudiés et recensés. Des mois de préparation ont été nécessaires pour traiter et analyser les données géographiques et météorologiques permettant d'évaluer précisément votre potentiel solaire.



Cette expertise n'a rien à voir avec les approximations frauduleuses que des escrocs peuvent évoquer lors de démarchages téléphoniques. Avec ce cadastre solaire chacun pourra se faire une idée en toute indépendance de la rentabilité de panneaux photovoltaïques ou thermiques sur sa toiture.

Si vous êtes intéressé par la démarche, « In Sun We Trust » vous mettra ensuite en contact avec des installateurs locaux fiables accrédités selon un processus de sélection strict afin de vous assurer le meilleur service possible.

L'ensemble des habitants de la Communauté de communes sera informé lors de la mise en ligne de ce service.

SPANC

Rappel

Le SPANC du Clunisois propose un service de **vidanges groupées** des fosses septiques, programmées ou urgentes à des prix intéressants.

Le formulaire d'inscription est à retirer à la mairie de Château ou sur son site dans **INFOS PRATIQUES**.

Vous pouvez également vous adresser directement au SPANC :

ZA du Pré Saint Germain
16 Rue Albert Schmitt
tel : 03 85 59 80 10
secrétariat@spancludunisois.fr
www.spancludunisois.fr

A savoir

Environ 13 millions de français sont en dehors d'une zone de raccordement à un système d'assainissement collectif et donc tributaires d'un système d'assainissement autonome. 20 à 30 % de la population rurale est concernée du fait de leur lieu d'habitation et malgré la progression de l'assainissement collectif, environ 10 % des français seront toujours concernés par l'assainissement autonome.

DÉCLAREZ VOS RUCHES

ENTRE LE 1^{ER} SEPTEMBRE ET LE 31 DÉCEMBRE

- Une obligation annuelle pour tout apiculteur, dès la première colonie d'abeilles détenue
- Toutes les colonies d'abeilles sont à déclarer, qu'elles soient en ruches, ruchettes ou ruchettes de fécondation



QUELS AVANTAGES POUR LES APICULTEURS ?



CONNAÎTRE L'ÉVOLUTION DU CHEPTEL APICOLE



AMÉLIORER LA SANTÉ DES ABEILLES



MOBILISER DES AIDES EUROPÉENNES POUR LA FILIÈRE APICOLE

UNE PROCÉDURE SIMPLIFIÉE DE DÉCLARATION EN LIGNE

mesdemarches.agriculture.gouv.fr

Les faits Zéro Déchet

Réparation

Venez apprendre à réparer vos objets à la Ressourcerie de Cluny chaque mercredi après-midi, ou durant l'atelier mobile dans une commune ! Si vous êtes bricoleurs, rejoignez l'équipe de bénévoles « MacGyver » !

Poules

Elles permettent de transformer vos épluchures en œufs et réduire de 30% le poids de la poubelle ménagère ! 1 poulailler + 2 poules pour 80€.

Cette opération est sur inscription.

Livres « Zéro Déchet »

Retrouvez des livres « Zéro Déchet » dans vos bibliothèques ! Recette anti-gaspillage, jardinage, recette pour produits d'entretien... Bonne lecture !

Végétaux

Un essai gratuit et des locations à tarif préférentiel de tondeuse mulching et broyeur à végétaux chez nos 5 partenaires !

Astuce : Passez votre tondeuse sur vos petites tailles de haies, pour un beau broyat pour votre jardin !

Compostage

10€ l'achat d'un composteur et selon votre envie, des astuces sur le compostage et le jardinage au naturel sont partagées durant des ateliers !

Prochaines dates :

- Jeudi 31 Janvier : 18h à 19h30 à la salle polyvalente de Salornay sur Guye
- D'autres dates en prévision...

Ces ateliers sont sur inscription. Les établissements privés et publics peuvent aussi en bénéficier !

Contact : zdzg@sirtomgrosne.fr – 03.85.59.26.98
www.sirtomgrosne.fr – Page [f](#) « Sirtom de la Vallée de la Grosne »

Solution des jeux de la p. 26
 Aven : terme occitant (gouffre, grotte, trou) / Cheminée : puits remontant, généralement peu large / Doline : dépression fermée d'un terrain calcaire / Four : cavene ou salle dont la voûte se présente sur la forme d'un four à pain / Puits : galerie verticale / Marmitte : cuvette d'érosion dans un cours d'eau sous-terrain / Salle : espace sous-terrain permettant le cheminement sans agrès (où l'on peut parfois se tenir debout)

JEUX

La lecture est un plaisir autant qu'une découverte. Ces auteurs appartiennent certainement à vos souvenirs de lecteur. A vous donc d'associer écrivain et œuvre !!!!!

LISTE DES ECRIVAINS

- MARCEL PAGNOL
- GILBERT CESBRON
- HENRI TROYAT
- ISABEL ALLENDE
- GABRIEL GARCIA MARQUEZ
- VICTOR HUGO
- LA COMTESSE DE SEGUR
- COLETTE
- GEORGE SAND
- JULES VERNE

LISTE DES OUVRAGES :

- LA PETITE FADETTE
- CLAUDINE A L'ECOLE
- LA MAISON DES ESPRITS
- LA NEIGE EN DEUIL
- L'ART D'ÊTRE GRAND-PERE
- CENT ANS DE SOLITUDE
- LE CHÂTEAU DE MA MERE
- CHIENS PERDUS SANS COLLIER
- VINGT MILLE LIEUES SOUS LES MERS
- LES MEMOIRES D'UN ANE



Ce petit jeu nous permet de vous rappeler qu'une **BIBLIOTHÈQUE** est à votre disposition près de la salle communale, où Monsieur Boulanger vous accueillera chaleureusement
LE DIMANCHE MATIN DE 11H À 12H...

Après nos souvenirs de lecteurs, faisons appel à nos récents souvenirs de présentation spéléologique à Château. Voici une quelques termes à vous de les relier avec leur définition :

- | | |
|--|--|
| <ul style="list-style-type: none">• AVEN• CHEMINÉE• DOLINE• PUIITS• FOUR• MARMITE• SALLE | <ul style="list-style-type: none">• Espace sous-terrain permettant le cheminement sans agrès• Terme occitan signifiant gouffre, grotte• Galerie verticale• Caverne ou sale dont la voûte se présente en forme de four à pain• Dépression fermée d'un terrain calcaire• Cuvette d'érosion dans un cours d'eau sous-terrain• Puits remontant, généralement peu large |
|--|--|

Vous trouverez les solutions au cours de votre lecture de votre bulletin

Ont participé à ce bulletin pour les articles non signés :

Marion Puthod, Antoinette Martin, René Dufour, Patrick Dieudegard, Danièle Chamouton...

Crédit photos :

Marion Puthod, Antoinette Martin, René Dufour...

Imprimé par nos soins à la mairie

Chaque année, ce bulletin prend de l'ampleur

C'est un rendez-vous auquel nous tenons mais qui demande beaucoup de disponibilité.

Si vous voulez vous joindre à nous et participer à la réalisation du n°14, pour des photos, des textes, des idées (...) vous êtes les bienvenus !

Ce bulletin est un espace ouvert à tous les habitants de la commune.

Si vous avez un message à diffuser, n'hésitez pas à contacter la mairie avant le mois de novembre pour savoir si il peut être diffusé dans notre prochain numéro.

A l'année prochaine pour le bulletin n°14



Merci

à tous pour votre participation, votre disponibilité, votre générosité offertes gracieusement tout au long de l'année pour agrémenter la vie du village.

